

**COMMISSION  
MUNICIPALE  
DU QUÉBEC**

CMQ-71199-002

---

# **RAPPORT**

**Suivi des recommandations  
du rapport de la Commission  
sur l'administration provisoire  
de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-  
Saint-Laurent**

Présenté à  
Nancy Klein  
Présidente

Par Sylvie Piérard  
Vice-présidente aux affaires municipales  
**2025-12-19**

Québec 

## CONTEXTE

Le rapport de la Commission municipale du Québec sur l'administration provisoire de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent du 7 mai 2025 contient des recommandations émises à l'intention de la Municipalité.

La Commission a requis de la Municipalité d'être informée des mesures correctrices qu'elle aura mises en place.

J'ai été désignée afin de vérifier si la Municipalité a donné suite aux recommandations de la Commission.

## LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Dans son rapport, la Commission formule trois recommandations :

1. Adopter le budget 2025 et le programme triennal des immobilisations (PTI) 2025, 2026 et 2027 ;
2. Obtenir dans les plus brefs délais les états financiers vérifiés 2023 ;
3. Adopter un règlement de démolition conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-19.1.

# LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Dans une lettre du 29 octobre 2025 et un courriel du 17 décembre 2025, l'administratrice de la Municipalité nous informe des mesures prises pour se conformer aux recommandations.

## — RECOMMANDATION 1 ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PTI

Cette recommandation a été mise en œuvre par l'adoption de l'ordonnance 065-2025 du 30 juin 2025.

## — RECOMMANDATION 2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Le rapport financier de l'année 2023 a été déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 octobre 2025.

## — RECOMMANDATION 3 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

Le 12 décembre 2025, l'administratrice de la Municipalité a adopté l'ordonnance 134-2025 adoptant le règlement 076-2025 intitulé Règlement relatif à la démolition des immeubles.

# CONCLUSION

La Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent a pris les mesures requises pour mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission à notre satisfaction.

Aucune autre action n'est requise dans ce dossier.

---

Sylvie Piérard  
Vice-présidente aux affaires municipales  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

**Commission  
municipale**

**Québec** 

*La saine gestion au bénéfice de tous*